Sûreté de l'usager et conception urbaine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Marie-Aude Corbillé

Point d'appui national sûreté sécurité urbaine

CETE de Lyon

Extension du champs d'application des études de sécurité publique - Décret n°2011-324 du 24 mars 2011-

Opérations soumises à étude de sécurité publique

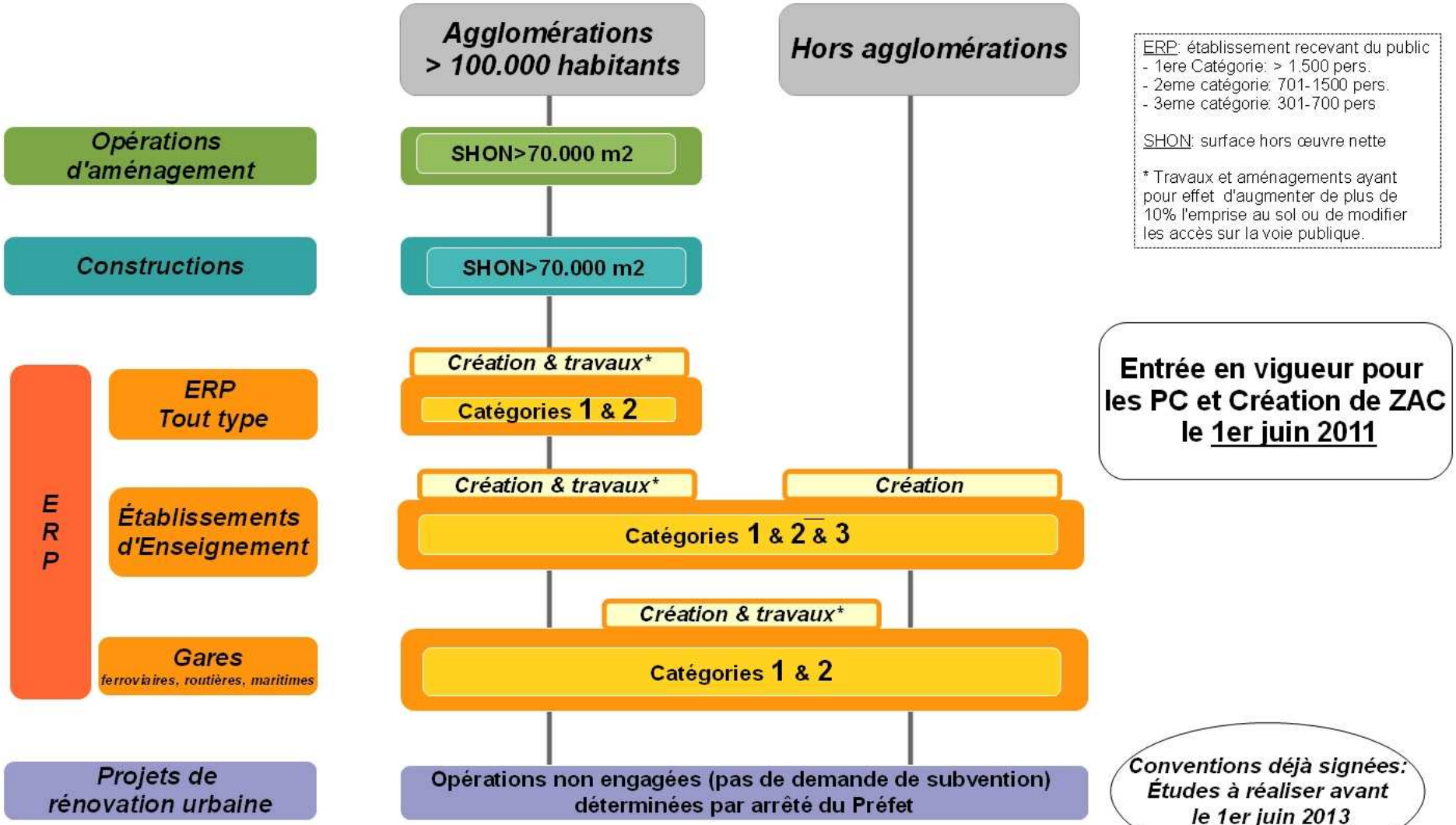

ERP: établissement recevant du public
- 1ere Catégorie: > 1.500 pers.
- 2eme catégorie: 701-1500 pers.
- 3eme catégorie: 301-700 pers

SHON: surface hors œuvre nette

* Travaux et aménagements ayant pour effet d'augmenter de plus de 10% l'emprise au sol ou de modifier les accès sur la voie publique.

Entrée en vigueur pour les PC et Création de ZAC le 1er juin 2011

Conventions déjà signées: Études à réaliser avant le 1er juin 2013

Au cas par cas sur tout le territoire: possibilité de délimiter un périmètre et des seuils par arrêté motivé du Préfet

CETE de Lyon – Point d'appui national sureté sécurité urbaine

Esprit des textes

- **Référence à la prévention situationnelle**

  2010 : Eric Chalumeau F. : c'est l'ensemble des mesures qui visent à empêcher le passage à l'acte délinquant en modifiant les circonstances dans lesquelles les délits pourraient être commis par le durcissement des cibles

- Une **responsabilité partagée** entre services de l'ordre et acteurs de l'aménagement : ***co-production des études de sécurité à l'échelle d'un projet***

- Accent mis sur la **qualité urbaine des aménagements et le lien social**

Le sujet : l'être humain dans son environnement

« *La sécurité est la condition essentielle d'une vie en communauté soutenable* »

… Voir et être vu
Entendre et être entendu
Obtenir de l'aide
…

« *Il convient de favoriser un développement urbain solidaire … La forme urbaine n'est pas un facteur causal mais éventuellement facilitateur des actes de malveillance ...* »

… Visibilité
Surveillance naturelle
Domanialité
…

« *L'insécurité ressentie principalement par les citadines est un obstacle majeur à la qualité de vie en milieu urbain ...* »

Pour être et se sentir plus en sûreté, l'usager doit pouvoir :

Percevoir les signes qu'il existe un garant des lieux

S'orienter facilement

Garder un contrôle visuel lors de ses déplacements

Bénéficier d'une surveillance naturelle

Se sentir intégré à la cité

Bénéficier de l'aide des pouvoirs publics si nécessaire

Savoir quel comportement adopter selon les lieux

… et ce à tout moment

S'approprier ses lieux de vie ...

Percevoir les signes qu'il existe un garant des lieux

Clarifier les domanialités

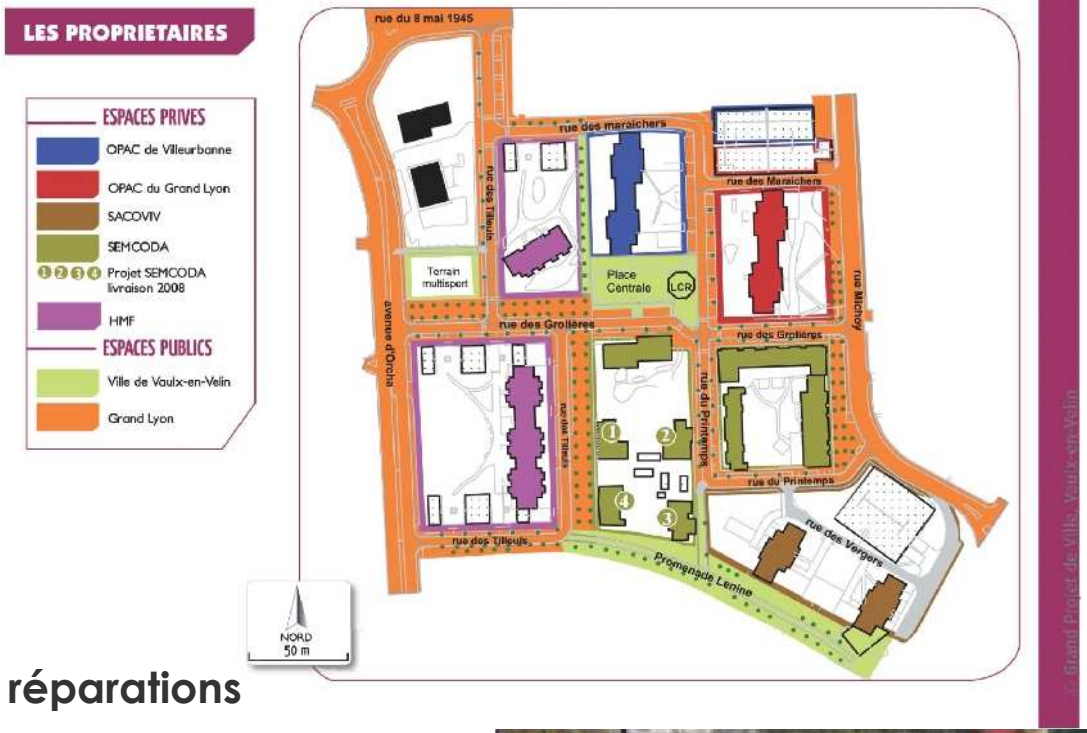

Anticiper l'entretien et les réparations

… percevoir les signes qu'il existe un garant des lieux

Éviter les délaissés

Gérer les friches

Éviter les tags

8

S'orienter facilement ...

Concevoir une trame urbaine (compréhensible)

Mettre en place un système de repérage

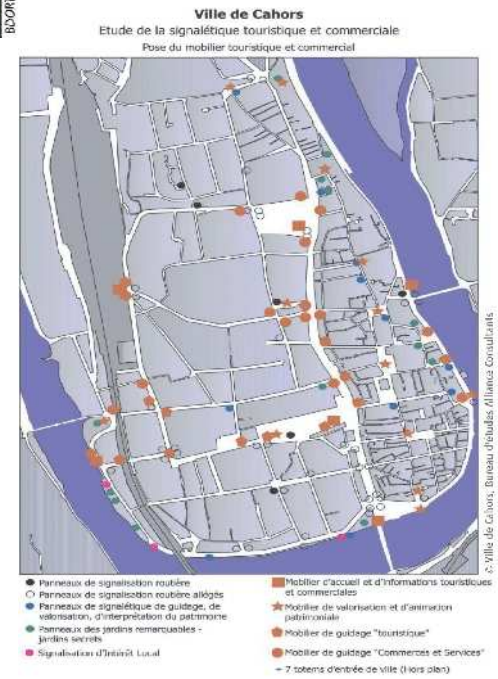

...s'orienter facilement

Éviter les cheminements piétons isolés et sans alternative

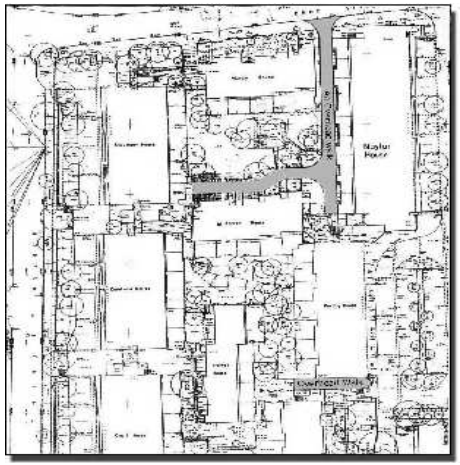

Garder le contrôle visuel

Concevoir des espaces ouverts à la vue

La végétation comme un écrin, pas un écran

Garder le contrôle visuel

Soigner l'éclairage

Bénéficier d'une surveillance naturelle

Dimensionner les espaces publics en rapport avec leur fréquentation

Mettre cheminements motorisés, cycles et piétons en co-visibilité

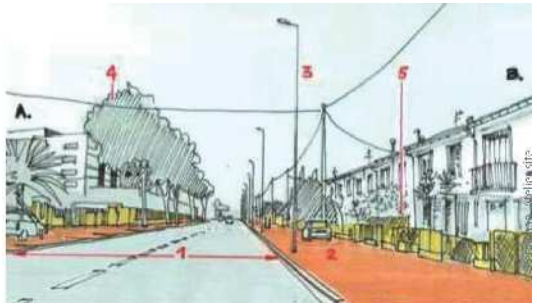

Diagnostic de la voie type avenue

➢

Aménagement de la voie type avenue

Bénéficier d'une surveillance naturelle

Ouvrir les façades sur l'extérieur

Éviter les lieux confidentiels

14

Se sentir intégré à la cité

Connecter le nouveau quartier avec la trame environnante

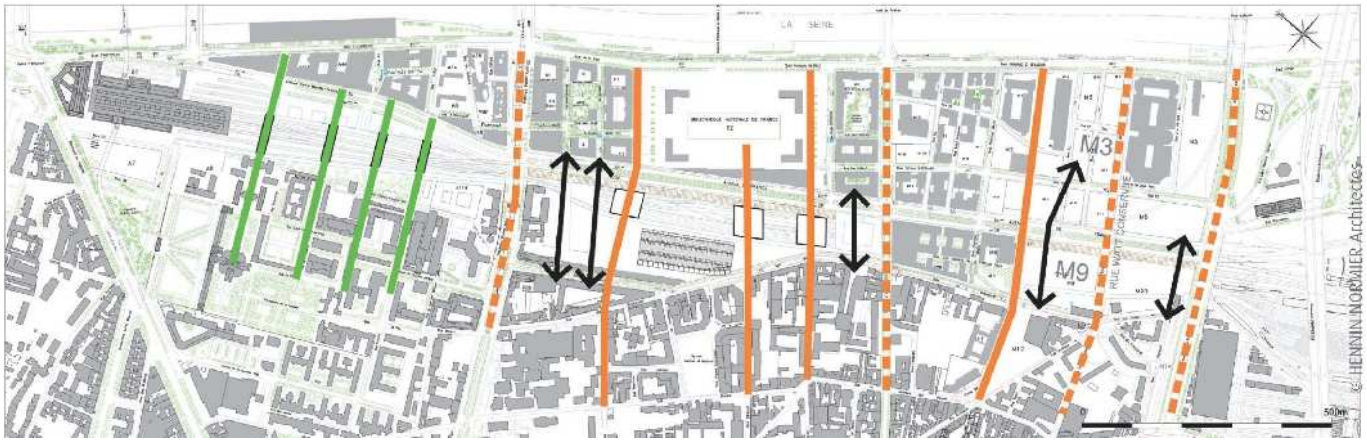

Adapter les gabarits des réseaux à leur fréquentation, à leur fonction

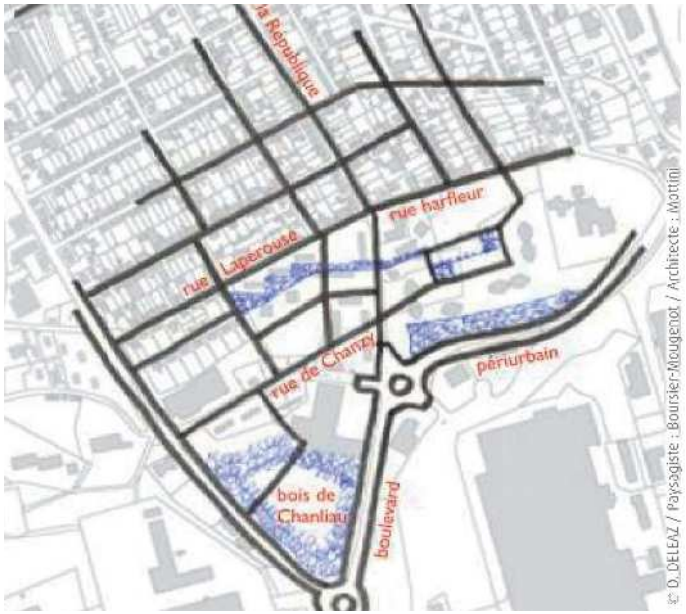

Se sentir intégré à la cité

Soigner les signes d'appartenance à la ville

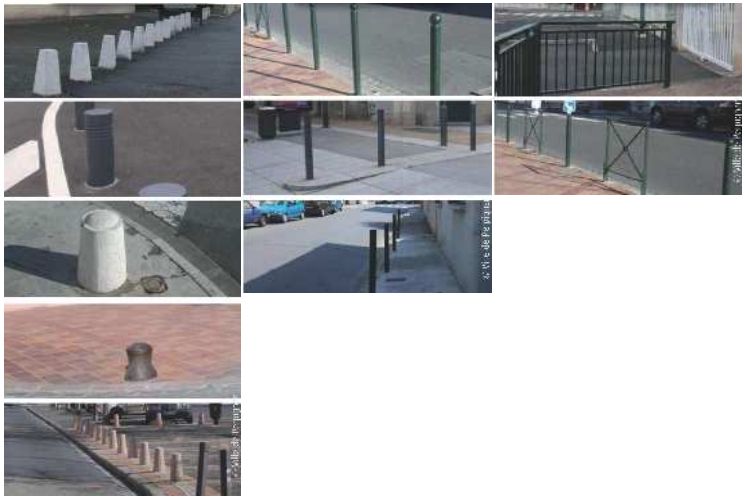

Comprendre le statut et l'usage d'un lieu

Distinguer espaces publics, privés et privés collectifs

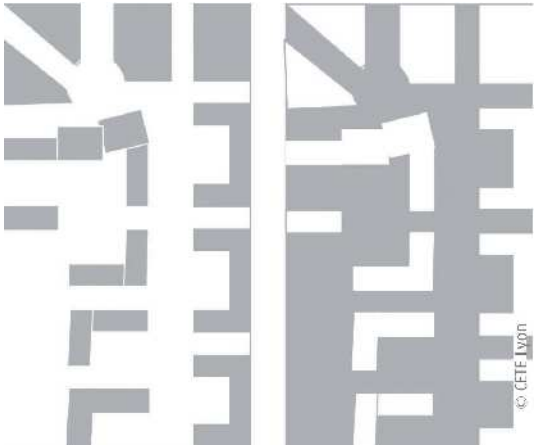

Utiliser la résidentialisation dans les quartiers existants

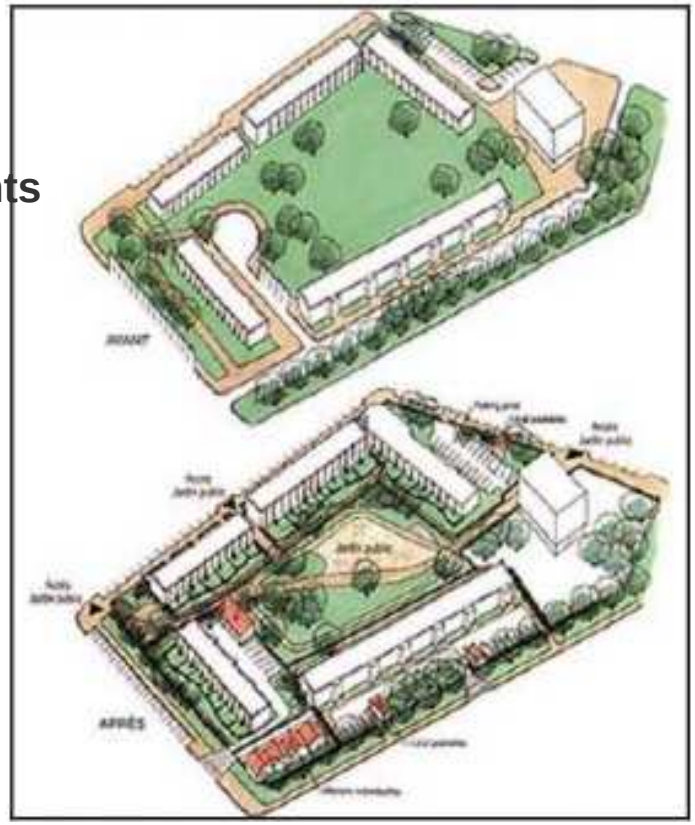

Comprendre le statut et l'usage d'un lieu

Des espaces privés collectifs au service de collectifs d'habitants bien dimensionnés et organisés pour favoriser la sociabilité

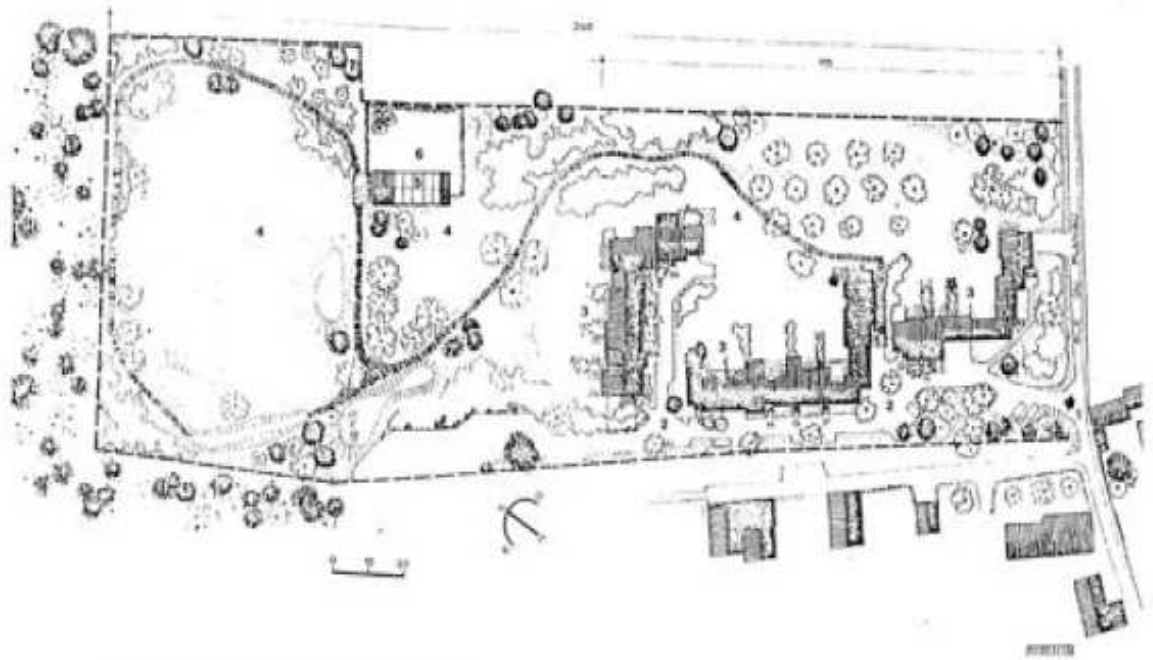

PLAN D'IMPLANTATION

1 Voirie
2 Aire d'acces semi-publique
3 Zones privatives exterieures
4 Jardin commun
5 Serre remise en etat
6 Potager
A-B-C-D-F-G-H-I-J-K-L-M-N Habitations, E Maison commune

SOURCE : A+ n°. 68 janv/fev. 1981

Investir ses lieux de vie ...

Penser au confort de l'usager

Diagnostic accès école :

1 - Effet couloir provoqué par les barrières
2 - Peu de transversales

Proposition accès école :

1 - Redimensionner la chaussée pour réduire la vitesse et aménager un plateau traversant
2 - Faciliter la transversalité
3 - Adapter la signalétique pour prévenir les véhicules et marquer l'existence d'un équipement public
4 - Installer des bancs pour montrer que l'on traverse un lieu «habité»

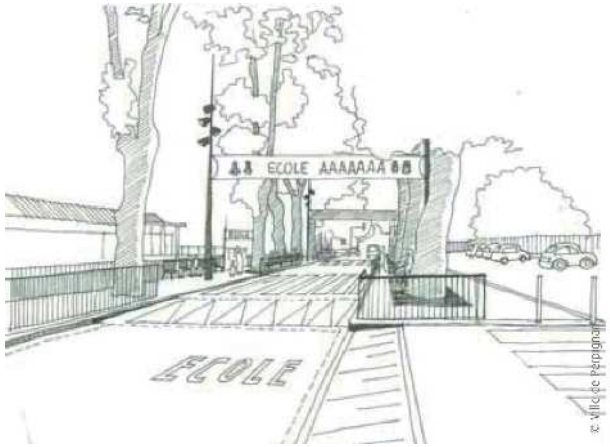

Investir ses lieux de vie

Organiser le degré d'appropriation souhaité

Faire cohabiter sereinement les usages

Investir ses lieux de vie à tous moments ...

Prendre en compte le cadencement des usages

Observation des usages de l'esplanade du Flon heure par heure

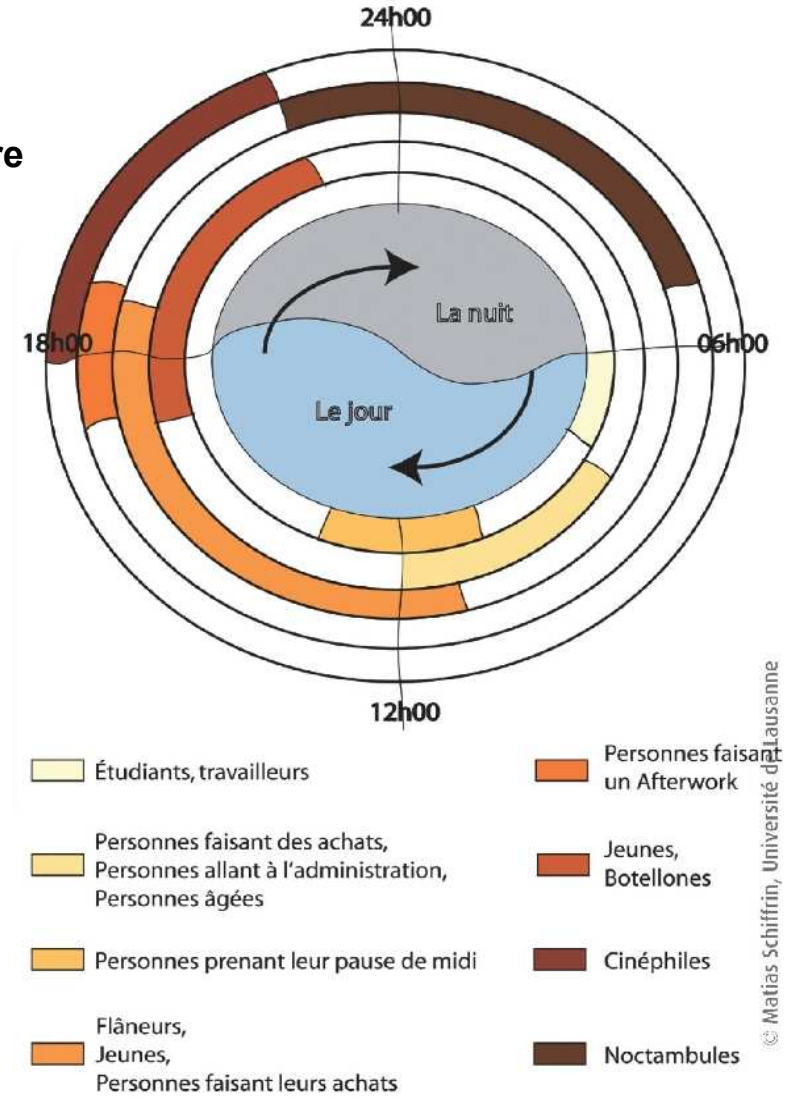

Investir ses lieux de vie à tous moments ...

Faire participer les activités, les lieux de convivialité à la sécurité

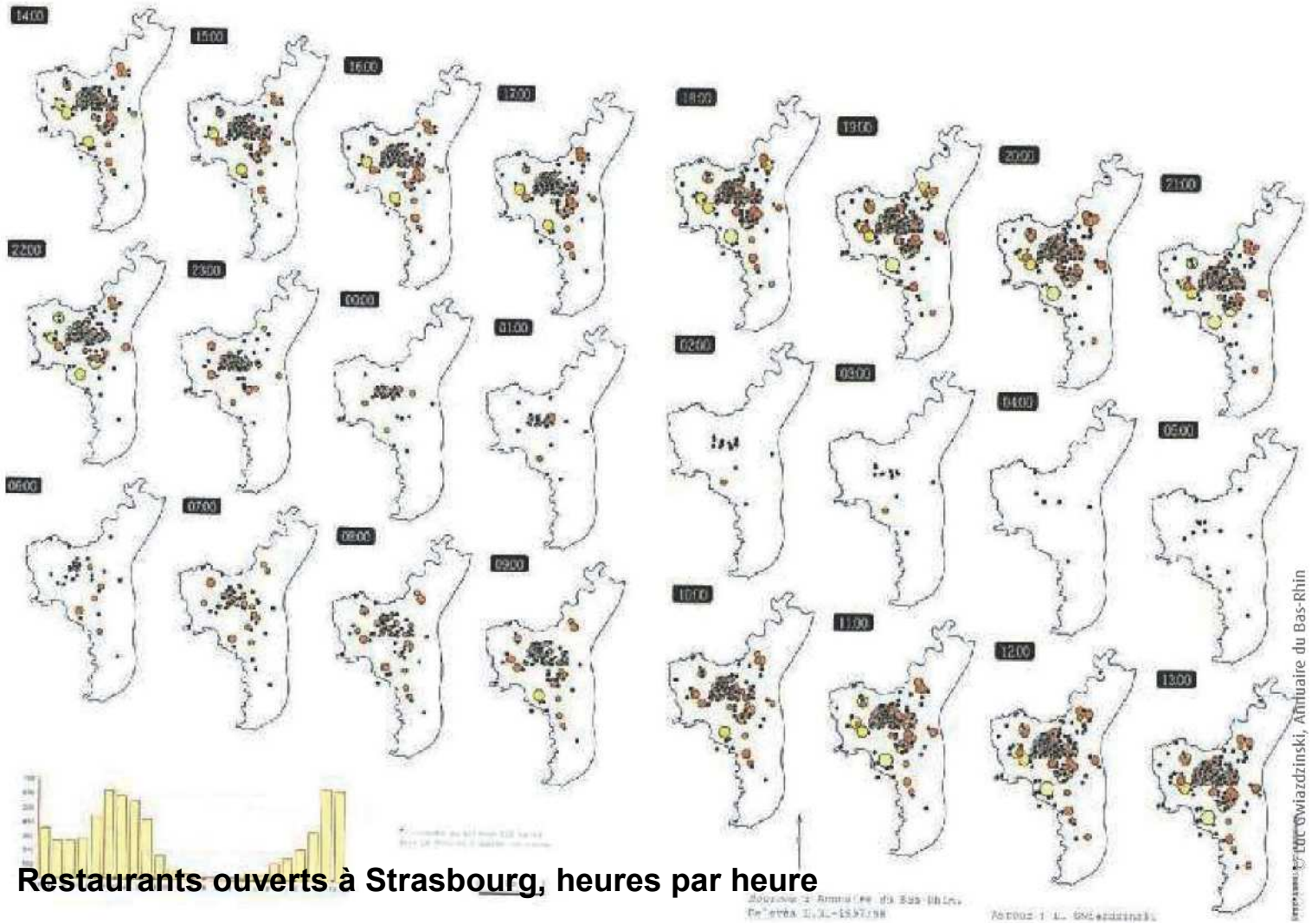

Restaurants ouverts à Strasbourg, heures par heure

...s'approprier ses lieux de vie à tous moments

Faire participer les transports en commun à la surveillance naturelle

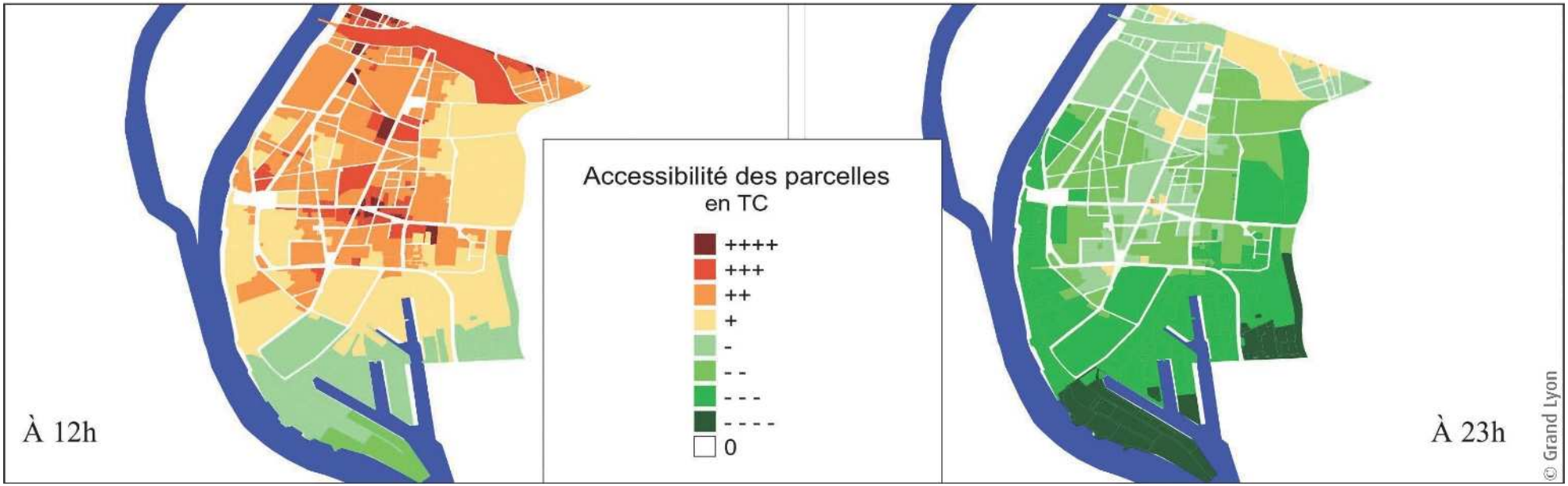

Cartes chronotopiques sur le quartier de Gerland Grand Lyon

Bénéficier de l'aide des pouvoirs publics si nécessaire

Éviter l'habitat enclavé

Préférer une trame traversante

Cibler les besoins en vidéo protection

Questionner (soupçonner ?) les plans : développer les représentations qui donnent une idée de la densité humaine, des flux, des rythmes

Lier les réflexions sur la sécurité à celles sur l'esthétique, l'éclairage, la sécurité routière, l'environnement ... en utilisant les mêmes supports ...

Préparer « l'espace vécu » (Henri Lefebvre 1968 !) avec les clés de compréhension du rapport de l'être humain à son environnement ... en associant les usagers, sociologues, psychologues, ethnologues ...

Point d'appui national sûreté sécurité urbaine

pan-surete-securite-urbaine.cete-lyon@developpement-durable.gouv.fr

http://www.cete-lyon.equipement.gouv.fr/methodologie-r269.html

04 74 27 51 60